

Le maire

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Le 25 mai 2020

Monsieur le Premier Ministre,

Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le souligner, je considère que les considérations sanitaires doivent être prises en compte de manière prioritaire dans les décisions que nous sommes amenés actuellement à prendre dans différents domaines.

S'agissant de l'accès du public aux parcs, jardins et autres espaces verts aménagés dans les zones urbaines, j'ai bien noté qu'il a été interdit dans les territoires classés en zone rouge en vertu du décret du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

J'ai par ailleurs noté que l'ouverture de différents parcs et jardins avait été autorisée en région Ile-de-France : bois de Boulogne, bois de Vincennes, parc de Fontainebleau,...

La circonstance que le parc de Sceaux reste fermé se traduit par une concentration d'habitants dans d'autres espaces où la distanciation physique est beaucoup plus complexe à organiser entre utilisateurs, notamment aux abords de ce parc. Elle rend plus difficile le respect de l'interdiction de se poser dans des emprises telles que celle de la Coulée verte du sud parisien.

La configuration du parc de Sceaux et sa superficie (181 hectares) permettent différents usages respectant les mesures barrières.

Aussi, face à l'incongruité résultant du traitement différencié d'espaces présentant les mêmes garanties, et afin de permettre davantage de distanciation physique dans les activités actuellement exercées sur le territoire de nos communes, je vous invite à autoriser l'ouverture du Parc de Sceaux.

Avec mes respectueux hommages, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération

*Bien cordialement,
Philippe Laurent*

Philippe LAURENT
Secrétaire général de l'Association des maires de France